



**A**vec la loi LRU et l'**accession aux responsabilités et compétences élargies**, notre université gèrera désormais un **budget global**. Dans ce contexte, on peut craindre que la présidence ne se trouve un jour ou l'autre confrontée à un choix imposé par une mauvaise gestion ou des restrictions budgétaires et ne décide de faire de l'**Action Sociale** une **variable d'ajustement** pour faire face à des budgets en déficit ou des manques de moyens. Et pourtant, aujourd'hui déjà, les ressources issues de l'Action Sociale et culturelle, loin d'être "facultatives", sont une nécessité pour vivre, pour bon nombre de personnel !

**La FERC-Sup CGT s'engage à maintenir très haut ses exigences en matière d'Action Sociale.** Elle défendra une **politique sociale ambitieuse** qui réponde correctement aux besoins de tous les agents de l'Université Toulouse II-Le Mirail **selon leurs besoins respectifs**. Le SCASC de l'UTM ne doit pas seulement avoir pour ambition d'être un service de prestations culturelles et sportives. Il doit être porteur d'une politique sociale dont l'objectif principal soit de **réduire les inégalités** au sein de notre établissement.

## **FERC-Sup CGT ENSEMBLE, pour une meilleure JUSTICE SOCIALE**

**Pour obtenir l'égalité réelle d'accès de tous les personnels**, qu'ils soient titulaires ou non titulaires, actifs ou retraités, à l'ensemble des prestations d'action sociale, sportives ou culturelles proposées.

**Pour garantir un service d'action sociale digne de ce nom.** Avec le passage aux RCE, les prestations sociales inter-ministérielles et académiques, seront désormais financées par le budget de l'UTM et réparties entre le service DRH et le SCASC. A aucun moment, l'Action Sociale ne doit devenir un outil de Gestion des Ressources Humaines : toutes les prestations non de droit doivent rester le fait du SCASC. Avec la FERC-Sup CGT, exigeons clairement les moyens financiers nécessaires à notre université pour assurer chacune de ces prestations.

**Pour obtenir que l'administration mette au vote une subvention pour l'action sociale** représentant un pourcentage significatif et stable de la masse salariale. Exigeons un budget consacré au logement à hauteur de 1% de la masse salariale, et une subvention de financement des autres activités au moins équivalente à 3%.

**Pour veiller à une large diffusion de ces prestations** au moyen des outils de communication de l'établissement afin que les actions menées soient connues de tous et de toutes.

**Pour garantir la prise en compte des personnels handicapés** dans le dispositif d'Action Sociale, facteur d'intégration professionnelle et sociale.

**Pour agir afin que la restauration soit considérée comme une activité à caractère social** et non une prestation de service fournie par un groupe privé.

**Dans le contexte économique actuel, la FERC-Sup CGT considère que l'Action Sociale est, et demeure, une priorité, et doit donc être un élément fort de la politique de l'établissement.**

## **Les candidats**

# **FERC-Sup CGT ENSEMBLE, pour une meilleure JUSTICE SOCIALE**

- Marlène VICENTE
- Valérie MORELL
- Véronique ROQUES
- Simone LANTIN
- Sylvie ESTRADE
- Mireille BRUYERE
- Fabrice VEDERE
- Sandra CASSAGNAUD
- Oujda KHERCHICHE
- Christine CERDAN
- Monique FOISSAC
- Alain FORT
- Laurent DAMIEN
- Florence CAZARRE
- Gérard JEAN-MARIE
- Christophe SEGUES
- Jean-Luc ANTONUCCI
- Sanda PIGENET
- Claudine LEMIRE
- Gérard LE PENVEN

**Le 17 juin 2010,  
élections des représentants des personnels  
au Conseil du SCASC :**

# **VOTEZ FERC-Sup CGT**